

services PUBLICS

Fribourg: NON à la LAFE le 26 avril!

Dans le prolongement des fortes mobilisations de 2025 contre l'austérité, la Loi sur l'assainissement des finances de l'État (LAFE) est soumise au vote à la suite d'un référendum. Défaire cette attaque est essentiel.

EN PAGE 3

ssp région Fribourg
POUR DÉFENDRE LE
SERVICE PUBLIC,
NON AUX COUPES
SALARIALES ET
BUDGÉTAIRES

Maternité sous tension

6-7 ENJEUX – Le système de financement hospitalier met sous pression l'hôpital public et les conditions de travail des soignant-e-s font les frais des mesures d'économies. Échange avec trois sages-femmes de la maternité du CHUV.

Salaire minimum dépecé

9 CONTRE-FEUX – Alors que les Chambres fédérales attaquent les salaires minimaux cantonaux, la droite genevoise poursuit son offensive de broyage du salaire minimum avec l'acceptation de salaires plus bas pour les étudiant-e-s.

Grève à Winterthour

11 CAPITAL VS TRAVAIL – Le personnel des bus urbains de la ville de Winterthour a entamé un bras de fer pour améliorer ses conditions de travail. Une grève a eu lieu le 3 mars dernier, point de situation sur une lutte importante.

NON
À L'AUSTÉRITÉ!



L'image de Valdemar Verissimo

Lausanne 7 mars 2026. Avancée d'un jour pour plus de visibilité, la manifestation organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes a réuni des participant-e-s motivé-e-s et combatives-ifs.

Les quelque 3000 manifestant-e-s ont dénoncé les guerres impérialistes, mais aussi les politiques d'austérité qui détruisent les services publics.

Éditorial

Une logique démentielle

La Suisse est l'un des pays dont le financement du système de santé – piloté par les assureurs – repose le plus sur les ménages privés. Selon l'Office fédéral de la statistique, en 2023, les dépenses totales du système de santé se sont montées à près de 95 milliards de francs. Les primes de l'assurance-maladie indépendantes du revenu, donc socialement injustes, en représentent la part du lion puisqu'elles s'élèvent à 29,5 milliards. Si on y ajoute les assurances complémentaires (8 milliards), on arrive à un total de 39,5% des dépenses assumées par les primes¹. Elles ne cessent d'augmenter, leur coût étrangle les ménages et cela conduit une proportion de la population toujours plus importante à rationner ses soins, voire à y renoncer.

Mais la facture à la charge des ménages ne se limite pas aux primes. Il faut encore ajouter les multiples dépenses dites «out-of-pocket» que doivent prendre en charge directement les assuré-e-s: quote-part, franchise, médicaments non remboursés. Au total, cela représentait plus de 20 milliards en 2023. En additionnant ces deux postes, on arrive à une proportion des dépenses de santé

prises en charge par les ménages de plus de 60%! À comparer à la part assumée par les entreprises qui se monte, quant à elle, à 5,4% du total, alors que les conditions de travail jouent un rôle déterminant dans l'état de santé.

Pour illustrer les conséquences destructrices de ce système de financement antisocial, le quotidien vaudois *24 heures* publiait un article faisant état d'une étude qui arrivait à la conclusion qu'un senior suisse sur cinq renonce à se faire

soigner². En cause dans cette proportion alarmante, le poids des primes maladie et des dépenses «out-of-pocket». Or, c'est ce même 13 mars que le Conseil fédéral a mis en consultation sa modification de la LAMal consistant en une augmentation de la franchise minimale de 300 à 400 francs afin de «diminuer les coûts de la santé tout en favorisant la responsabilité individuelle des assurés³». Cette modification prévoit également un mécanisme d'adaptation de la franchise «lorsque le

taux de participation aux coûts des assurés (franchise, quote-part et frais de séjour hospitalier) est inférieur à un certain seuil». En clair, il s'agit de garantir que la participation des ménages aux dépenses du système de santé ne diminue pas.

L'augmentation de la franchise minimale est une attaque violente contre l'ensemble des assuré-e-s. Les personnes âgées et/ou atteintes de maladies chroniques qui n'ont pas de marge de manœuvre dans le choix de leur franchise, mais aussi

tou-te-s les assuré-e-s car cette mesure ne fera qu'augmenter la part de la population qui renonce à se soigner.

Ces attaques sont sous-tendues par une vision de la santé en termes de responsabilité individuelle qui se retrouve dans la proposition acceptée par le Conseil national d'introduire une taxe de 50 francs pour les personnes se présentant aux urgences sans y avoir été envoyées à la demande écrite d'un médecin, d'un centre de télémédecine ou d'un pharmacien. Encore plus

fort, cette même droite parlementaire, qui démonte les budgets publics et s'oppose à la mise en œuvre de l'initiative pour des soins forts, ose justifier cette taxe punitive par la préoccupation de soulager la charge du personnel soignant!

Allant encore plus loin dans la culpabilisation, le Conseil national a accepté, lors de cette même session, une motion visant à assouplir le secret médical dans le but de lutter contre les prétendus «certificats de complaisance». Les médecins seraient encore davantage mis sous pression par les assureurs et les employeurs avec de telles dispositions.

Laisser se déployer le logiciel de la LAMal conduit au pire. Une contre-offensive, mettant en avant la nécessité de garantir des moyens suffisants à la santé et de sortir du système des primes par tête pour un financement proportionnel au salaire, devient toujours plus pressante. ■

¹ Financement du système de santé 2023 sur Swiss Stats Explorer, voir la *Tribune de Genève* du 14 octobre 2025.

² *24 heures*, 13 mars 2026.

³ Communiqué de presse du Conseil fédéral, 13 mars 2026.

ALEXANDRE MARTINS . RÉDACTEUR

FRIBOURG . La population fribourgeoise ayant le droit de voter se prononcera le dimanche 26 avril sur la Loi d'assainissement des finances de l'État (LAFE), une occasion de renvoyer ce paquet de mesures d'austérité à l'expéditeur.

NON à la LAFE, NON au PAFE!

SERVICES PUBLICS
VALDEMAR VERISSIMO . PHOTO

Comme dans les cantons de Vaud et de Genève, le gouvernement fribourgeois entend imposer une politique d'austérité brutale au détriment des services publics et de la population. Présenté par le Conseil d'État au printemps 2025, le Programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE) a d'emblée suscité une opposition massive qui s'est concrétisée par deux manifestations les 4 juin (2500 participant-e-s) et 24 septembre (3000 manifestant-e-s) et surtout par la journée de grève et d'actions du 1^{er} octobre qui a réuni près de 4000 personnes. Sourd à cette protestation, le Grand Conseil avait néanmoins adopté, le 10 octobre, la Loi sur l'assainissement des finances de l'État (LAFE) qui concrétise le PAFE sur le plan législatif, étant entendu que le PAFE contient une cinquantaine de mesures d'économies supplémentaires non soumises au référendum car relevant des compétences du Conseil d'État. Un rejet de la LAFE donnerait cependant un signal clair d'opposition à l'ensemble du PAFE.

PROLONGEMENT DE LA MOBILISATION. À elle seule, la LAFE veut imposer des coupes de plus de 300 millions de francs de 2026 à 2028. Prolongeant la mobilisation des salarié-e-s et des usagers-ères, un référendum a été lancé pour s'y opposer par le SSP, la FEDE, le Parti socialiste et Les Vert-e-s. La récolte de signatures a permis de montrer la profondeur de l'opposition de la population fribourgeoise à l'égard de ce programme d'austérité puisque plus de 11 000 paraphe-s ont été réunis (dont 5750 par le seul SSP) alors que 6000 étaient nécessaires. Le vote aura lieu le 26 avril. La droite fait campagne sur le thème du «déséquilibre» entre les recettes et les dépenses de l'État, alors qu'elle se refuse à agir sur le plan de la fiscalité, ne serait-ce que pour revenir sur les cadeaux offerts aux plus fortuné-e-s et aux entreprises ces dernières années (voir encadré ci-contre).

AFFABULATIONS COMPTABLES. Le Conseil d'État et la droite justifient le plan d'austérité par la prétendue mauvaise situation des finances publiques fribourgeoises. Or, rien n'est plus faux. En effet, le canton sort de 11 exercices excédentaires (2014-2024) et est assis sur une fortune nette de 590 millions de francs, soit 2,7% du PIB. Un pourcentage à comparer avec les niveaux d'endettement net de la zone euro (87% en moyenne), qui ne sont par ailleurs préoccupants pour aucun-e économiste sérieux-euse, même parmi les plus acharné-e-s des néolibéraux-ales. Il n'y a ainsi aucune crise financière dans le canton de Fribourg. Sergio Rossi, professeur ordinaire de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg, le rappelait dans nos colonnes: «Les finances publiques du Canton de

Fribourg ne sont pas du tout dans une situation difficile à gérer, au vu des résultats affichés depuis bien des années sur le plan comptable, qui montrent une situation financière assez solide¹.»

POLITIQUE DE CLASSE. Loin d'être justifiée par la situation des finances publiques, la politique d'austérité défendue par le Conseil d'État traduit la volonté de défendre les intérêts de la minorité privilégiée du canton et des grandes entreprises. En effet, les services publics devant répondre aux besoins de la population sont déjà sous-dotés à l'heure actuelle et ne parviennent que difficilement à assurer leur mission. Les effectifs sont insuffisants à l'Hôpital fribourgeois (HFR), au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) et dans beaucoup d'autres secteurs et services. L'obsession pour les dépenses de l'État est d'ailleurs démentie par une étude effectuée par l'Institut de hautes études en administration publique (IDHEAP) de l'Université de Lausanne, menée sur mandat du Conseil d'État fribourgeois. Par une analyse comparative, cette étude arrive à la conclusion que, «globalement, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement par habitant-e est inférieur de 357 francs à ce qu'il est dans les 23 autres cantons de comparaison²». Il n'y a donc aucun problème au niveau des dépenses. Bien au contraire, répondre aux besoins croissants d'une population en expansion demanderait de les augmenter, mais le Conseil d'État s'y refuse car cela impliquerait une augmentation de la fiscalité des plus riches. Le PAFE et la LAFE, qui consistent à faire payer les cadeaux fiscaux par les salarié-e-s de la fonction publique et la population, sont donc des choix politiques. Les intérêts de la majorité de la population exigent de défaire cette attaque afin d'exiger un renforcement des services publics. ■

¹ Services Publics, 6 mars 2026.

² Communiqué de presse du Conseil d'État du canton de Fribourg, 4 juin 2025.

Repérage

QUI PAIE L'AUSTÉRITÉ?

La LAFE et le PAFE prévoient des attaques majeures envers le personnel de la fonction publique et parapublique qui devra ainsi assumer 70% des économies à travers plusieurs mesures.

Au niveau salarial, le Conseil d'État veut imposer des coupes pour 2027 et 2028 en reportant les augmentations annuelles au 1^{er} septembre et en supprimant l'indexation des salaires. Le manque à gagner représente des sommes substantielles puisqu'on parle de 5000 à plus de 10 000 francs de perte de salaire cumulée sur la période 2026-2028 selon les classes salariales.

Le gouvernement ne s'arrête pas là, il entend également imposer un report de plusieurs années de la revalorisation salariale des fonctions de la santé, et de plusieurs autres fonctions (gardes-faunes et bibliothécaires notamment). De même, la LAFE/PAFE prévoit le gel des indemnités pour inconvénients de service: travail de nuit, du dimanche, horaires irréguliers. Il signifie ainsi la fin de toute concrétisation de l'initiative sur les soins infirmiers forts. Cela, sans oublier que, parallèlement à son programme d'austérité, le gouvernement a également la volonté de sortir le personnel de l'HFR de la Loi sur le personnel pour dégrader encore les conditions des soignant-e-s. Par ailleurs, la LAFE et le PAFE auront également pour conséquence une refonte totale de la grille des salaires qui impliquera la suppression définitive du système des augmentations annuelles et la généralisation du salaire «au mérite». La grande majorité de la population devra aussi payer le prix de l'austérité. Les résident-e-s en EMS verront leur facture augmenter de 3650 francs par an. Les coupes impliqueront également des suppressions de bus, la hausse des tarifs des crèches ou des restrictions dans l'attribution des bourses d'études. Le PAFE rassemble par ailleurs d'autres mesures pour faire payer la population, comme l'augmentation des frais d'écologie ou le renchérissement des examens de CFC.

D'une manière générale, les attaques faites aux services publics se traduiront par une dégradation des prestations fournies à la population. Il s'agit ainsi d'une offensive contre les salaires des employé-e-s de la fonction publique et parapublique et contre le salaire indirect de l'immense majorité de la population du canton. ■

Contexte

QUI REÇOIT LES CADEAUX?

Le Canton de Fribourg avait déjà mis en œuvre un plan d'austérité brutal dans les années 2014-2016. Immédiatement au sortir de ce plan d'économies, une succession de baisses fiscales s'est déroulée pour le plus grand profit des grandes entreprises et des plus riches du canton. L'impôt sur le bénéfice des entreprises a ainsi été réduit de près de 30%, passant d'un taux de 21,4% en 2018 à 15,21% en 2026¹. Le taux d'imposition sur les personnes physiques a également diminué puisqu'il était à 21,55% en 2018 et se monte à 19,44% en 2026. Or, une telle baisse ne profite pas de manière égalitaire à l'ensemble de la population, bien au contraire. En effet, l'essentiel de ces rabais fiscaux sont appropriés par la minorité privilégiée de la population. Cela est encore plus flagrant en ce qui concerne la baisse du taux d'imposition sur la fortune qu'a mise en œuvre le Canton au début des années 2020. Ces différents éléments permettent au quotidien 24 heures d'affirmer, en comparant la ville de Fribourg aux autres villes romandes, qu'elle «continue à bichonner ses millionnaires. Elle est le chef-lieu le moins cher fiscalement pour ses contribuables très aisés, pour tous les profils, à l'exception des familles, où Sion est un peu moins cher.²»

Au total, les cadeaux fiscaux ont privé les finances cantonales de la bagatelle de près de 200 millions de francs par année. Le Conseil d'État affirme sans rire qu'il a veillé à ce que son programme respecte «la symétrie des sacrifices». Or, aucun cadeau fiscal passé n'est remis en question, aucune contribution supplémentaire n'est demandée de la part des 2,88% des contribuables fribourgeois-es qui possèdent 52,7% des richesses du canton³. Ce sont les services publics seuls qui sont sacrifiés par cette politique. ■

¹ Union syndicale suisse (USS), Analyse des finances cantonales, octobre 2025.

² 24 heures, 9 septembre 2025.

³ Brochure «Voici à quoi ressemble l'inégalité», disponible en ligne: <https://attac.ch/wp-content/uploads/2025/04/Brochure-Inegalites-FR.pdf>



CONFÉDÉRATION PAB27 ADOPTÉ

EN ROUTE POUR L'AUSTÉRITÉ

Le Parlement fédéral a décidé de couper 5,2 milliards de francs entre 2027 et 2029, en adoptant le Programme d'allègement budgétaire 27 (PAB27).

Ces coupes ne sont pas de simples lignes comptables. Elles seront absolument néfastes pour les secteurs touchés, et ce, sur la durée: détérioration des conditions de travail du personnel fédéral; baisse du financement des universités, des HES et des écoles polytechniques fédérales, qui risque de se traduire par des hausses de taxes; diminution de la subvention au Fonds national suisse qui aura pour conséquence la suppression massive de postes et de projets de recherche; réduction de l'aide sociale aux personnes réfugiées et requérantes d'asile ou encore des coupes dramatiques dans l'aide humanitaire et la coopération internationale.

Par ce choix politique, et alors que les comptes 2025 se sont soldés par un excédent, la majorité de droite asphyxie les services publics et la population avec. La privatisation progresse, nos conditions de vie régressent.

La minorité de gauche se félicite, quant à elle, d'avoir réussi à limiter les dégâts dans les Chambres et renonce à la bataille référendaire. Avec le référendum, il y aurait «plus à perdre qu'à gagner».

Or, avec l'adoption du Programme d'allègement budgétaire, rien n'a été gagné, hormis un renforcement des inégalités sociales, davantage de précarité et des

services publics affaiblis. Ces coupes auront des effets très concrets sur notre environnement, sur les conditions de travail et sur l'accès et la qualité des prestations. Pour l'heure, la seule victoire se situe bel et bien du côté du bloc bourgeois. Karin Keller-Sutter, qui a désormais les mains libres, annonce d'ores et déjà qu'un nouveau programme d'austérité est à prévoir à l'horizon 2029 et que les coupes refusées dans le PAB27 devront être reportées dans le cadre du budget 2027. Et ces mesures fédérales viennent s'ajouter aux attaques portées contre le service public au sein des cantons et des communes.

Le SSP compte poursuivre son action syndicale pour mettre un terme à cette spirale austéritaire. Les mobilisations menées dans les secteurs visés par le PAB27, en particulier dans les hautes écoles, ne sont pas vaines. Elles ont permis d'exercer une certaine pression sur les parlementaires, qui ont fini par réduire quasi de moitié les coupes prévues dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. C'est totalement insatisfaisant, mais suffisamment rare pour le mentionner.

La mobilisation continue notamment vis-à-vis des cantons, qui doivent désormais mettre en place les moyens nécessaires afin d'absorber ces coupes. Contre l'austérité, restons solidaires et mobilisé-e-s! ■

SSP

GENÈVE BUDGET 2026

POUR LA DÉFENSE DES SALAIRES ET DES SERVICES PUBLICS!

La fonction publique se mobilise face au Conseil d'État et à sa volonté de geler les salaires pour compenser les cadeaux fiscaux aux riches et aux entreprises de ces dernières années.

Alors que le Conseil d'État annonçait des pertes en 2025, déjà justifiant le blocage de nos salaires et de premières mesures d'économies, les comptes 2025 seront bouclés avec un excédent de plusieurs dizaines de millions de francs!

Ce même Conseil d'État, soutenu par la majorité de droite du Grand Conseil, s'est battu ces dernières années pour faire passer des baisses d'impôts massives pour les personnes les plus riches, représentant des milliards de pertes fiscales. Il a prétendu que le canton avait les moyens de ces baisses d'impôts sans toucher aux prestations. Moins d'une année après les derniers cadeaux fiscaux, on nous impose le blocage de nos salaires et on voit tomber les premières attaques contre les prestations.

Alors que le Conseil d'État refuse toute concession, comme dans le canton de Vaud, une seule réponse le fera plier: un large mouvement de grève!

Les autorités annoncent le gel des annuités pour une durée de quatre ans, accompagné d'un brutal programme d'économies. Les coupes sont déjà une réalité: réduction des subsides d'assurance-maladie, diminution de l'aide sociale.

Le gouvernement a également supprimé le doublement du dernier salaire avant la retraite. De plus, il persiste à refuser la revalorisation des professions de la santé et du social titulaires d'un diplôme HES.

Quant au projet G'Evolue, il pourrait être déposé sans consultation des syndicats, et son enveloppe budgétaire demeure inconnue.

«Les finances vont mal, tout le monde doit faire un effort»? Fake news! Depuis dix ans, des cadeaux fiscaux ont été accordés aux grandes entreprises et aux contribuables les plus riches. Les déficits annoncés résultent de choix politiques. Contrairement au discours gouvernement, Genève n'a pas un problème de dépenses (l'augmentation des besoins sociaux est réelle!), mais bien de recettes.

Par ailleurs, tout le monde ne fournit pas un effort. Le gouvernement refuse d'aller chercher l'argent auprès des plus riches contribuables. Or, ce sont les politiques patronales de plus en plus excluantes qui sont en partie responsables des coûts du chômage et de l'aide sociale!

Nos revendications:

- le respect des mécanismes salariaux pour le personnel de la fonction publique et la revalorisation salariale du personnel au bénéfice d'un diplôme HES;
- une augmentation des postes dans la fonction publique afin de faire face aux besoins sociaux croissants, notamment dans les secteurs du social, de la santé et de l'éducation;
- l'instauration d'une contribution de solidarité ciblant les très hauts revenus et les grandes entreprises pour financer ces mesures sans démanteler les prestations publiques ni s'attaquer aux plus précaires. ■

SSP . RÉGION GENÈVE

INVESTISSEURS PUBLICS PRESSION SUR LA SUVA

LA SUVA DOIT RESPECTER LE DROIT INTERNATIONAL DANS SES PLACEMENTS

En collaboration avec l'Association suisse des avocat-e-s pour la Palestine (ASAP), l'Union syndicale vaudoise, l'Union syndicale jurassienne et l'Union syndicale cantonale neuchâtelaise exigent que la Suva procède sans délai au désengagement des obligations souveraines israéliennes et de tout titre lié aux violations du droit international en Palestine, y compris les banques Hapoalim et Leumi.

Cette demande fait suite aux résolutions adoptées en octobre 2025 au Congrès d'Unia et par le comité national du Syndicat des services publics (SSP). Elle repose sur le principe que les cotisations obligatoires des salarié-e-s suisses ne doivent pas financer des violations graves du droit international humanitaire en Palestine.

Pour rappel, les obligations souveraines financent un gouvernement dont les violations graves du droit international sont abondamment documentées, et les

banques Hapoalim et Leumi ont été exclues du portefeuille du fonds souverain norvégien en août 2025 en raison d'un «risque inacceptable de contribuer à de graves violations des droits de l'homme» liées aux colonies de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé.

Les syndicats et l'ASAP soulignent aussi l'obligation constitutionnelle (art. 5 al. 4 Cst.) qui impose aux institutions publiques de respecter le droit international – une exigence qui ne varie pas selon les évolutions politiques. La situation sur le terrain reste critique: malgré l'annonce d'un cessez-le-feu, les frappes et les violences se poursuivent, et l'accès à l'aide humanitaire demeure bloqué.

L'inaction n'est pas une option. ■

UNION SYNDICALE JURASSIENNE, UNION SYNDICALE CANTONALE NEUCHÂTELOISE, UNION SYNDICALE VAUDOISE, ASAP

ACCUEIL DE L'ENFANCE RETRAIT DE L'INITIATIVE

LE DANGER D'UN ACCUEIL AU RABAIS

Le SSP regrette le désengagement de la Confédération dans l'accueil de l'enfance et craint les risques induits par l'allocation de garde. Le retrait conditionnel du PS de l'«Initiative sur les crèches» ne doit pas conduire à une péjoration des conditions d'accueil et de travail dans le secteur de l'enfance.

La situation dans le domaine de l'accueil des enfants est déjà insupportable dans de nombreux cantons: salaires trop bas, forte fluctuation du personnel, sous-financement chronique, prix exorbitants pour les parents. C'est le personnel qui fait les frais de cette situation en subissant les heures supplémentaires, la charge mentale due aux tensions permanentes et des conditions de travail précaires.

L'allocation de garde proposée par la Confédération promet des cadeaux aux parents, mais maquille en réalité un désengagement de la Confédération. L'allocation de garde signe la fin du programme d'impulsion, soit une économie estimée à 811 millions de francs dans le Rapport Gaillard. Seuls 100 millions de francs seront maintenus pour des conventions-programmes. L'allocation sera financée par les employeurs sur le modèle des allocations familiales.

En Suisse romande, le financement actuel des employeurs risque de tomber, car ils devront justement financer l'allocation de garde. Qui compensera la différence à l'heure des politiques d'austérité?

De plus, l'allocation serait versée directement aux parents plutôt qu'aux structures d'accueil. Les prestataires privés à but lucratif seraient ainsi mis sur un pied d'égalité avec les institutions publiques ou à but non lucratif – avec le risque d'une privatisation accrue. Au lieu d'investir dans la qualité de l'accueil et de bonnes

conditions de travail, on risque ainsi d'entrer dans une concurrence fondée sur la réduction des coûts, tandis que les acteurs privés pourraient également profiter de fonds publics pour réaliser des profits au détriment des enfants, des parents et du personnel. Cela d'autant qu'aucune exigence en termes de conditions de travail, de salaires, de taux d'encadrement ou de formation n'est formulée.

L'accueil de l'enfance devrait être un service public à part entière, au même titre que l'école. Le SSP exige:

- un financement public et durable partagé entre la Confédération, les cantons et les communes;
- un service public de l'enfance qui implique le renforcement des organismes publics et d'utilité publique au lieu d'une privatisation accrue;
- un accueil de qualité qui doit assurer de bonnes conditions de travail, notamment une valorisation des salaires, des taux d'encadrement suffisants, des temps de préparation garantis et des formations continues;
- des exigences contraignantes pour toutes les institutions afin de garantir la qualité de l'accueil;
- un accueil accessible pour toutes les familles, sans discrimination. À court terme, une contribution proportionnelle au revenu et, à moyen terme, un financement par l'impôt.

Le SSP regrette ainsi le retrait de l'«Initiative sur les crèches» qui proposait une augmentation du financement fédéral de l'accueil de jour. Un accueil de l'enfance de qualité nécessite de bonnes conditions de travail et des moyens financiers suffisants! ■

SSP

NEUCHÂTEL . La pétition lancée par des enseignant-e-s neuchâtelois-es « Urgence d'une réforme pour un système scolaire plus adapté aux besoins des élèves » a été déposée en février, munie de près de 2500 signatures.

Interview d'Olivier, un des initiateurs-trices de la démarche.

« Je m'inquiète pour l'avenir de mon métier »

SERVICES PUBLICS
INTERVIEW

Pouvez-vous nous expliquer les origines de votre démarche?

Olivier – On peut dater le début de notre démarche de la rentrée 2024 qui a été, pour mes collègues de 1^{re} et 2^e année et moi, assez difficile. Nous avons dans nos classes plusieurs élèves non adapté-e-s, avec des troubles compliqués de différentes sortes, ce qui crée un environnement stressant pour nous et pour les autres élèves, et rien n'était mis en place pour y faire face. Nous avons beaucoup échangé et nous nous sommes retrouvé-e-s, en décembre 2024, avec une bonne trentaine d'enseignant-e-s de La Chaux-de-Fonds pour débattre de ce qui posait problème. Après quelques démarches auprès des autorités communales, nous nous sommes réuni-e-s dans un groupe baptisé « alerte rouge » et avons pris contact avec le SSP. Parallèlement, d'autres enseignant-e-s d'un collège des cycles 1 et 2 de la ville se sont retrouvé-e-s et voulaient agir. Et c'est ainsi que nous avons mis nos forces en commun et avons lancé cette pétition qui a circulé parmi les enseignant-e-s et dans la population.

Quelles sont les difficultés quotidiennes que vous rencontrez dans votre travail?

Nous sommes confronté-e-s à de nombreux élèves qui ont besoin de mesures

particulières et cela n'avance pas. Je fais des demandes de prise en charge et on me répond qu'il n'y a pas de moyens, pas de personnel. Il y a toujours plus d'élèves avec des troubles qui ne sont pas diagnostiqués, ou alors avec des troubles diagnostiqués, mais pour lequel-le-s rien n'est fait. Il est donc difficile pour nous de nous occuper de tou-te-s ces élèves à besoins particuliers sans en avoir les moyens. Cela a aussi un impact sur les élèves sans trouble, pour lequel-le-s on manque de temps et qui se trouvent confronté-e-s à des situations qui peuvent être marquantes. Nous n'avons pas du tout été formé-e-s pour gérer un élève avec un trouble du spectre autistique ou un élève qui a des troubles du langage ou d'autres formes de besoins particuliers.

Quelles sont les conséquences de ces conditions sur les enseignant-e-s?

Cela dépend bien sûr des enseignant-e-s. Certain-e-s arrivent à « faire avec », alors que c'est plus pénible pour d'autres. Si je prends mon cas, j'ai des appréhensions très différentes en fonction des classes que j'aurai, et donc du nombre d'élèves compliqué-e-s à prendre en charge (qui peuvent impliquer une forte tension nerveuse, voire de prendre des coups). Il faut

aussi dire que je ne suis finalement qu'au début de ma carrière, je ne sais pas ce qu'il en sera quand j'aurai fait cela pendant plusieurs années.

Je m'inquiète pour l'avenir de mon métier parce que je vois beaucoup de collègues de mon âge, qui ont commencé en même temps que moi et qui ne tiennent pas le coup; ils-elles arrêtent ou baissent drastiquement leur taux d'activité parce que ce qu'ils-elles doivent faire ne correspond pas à ce qu'on leur a appris. Je vois aussi beaucoup plus de collègues qui prennent leur retraite anticipée parce qu'ils-elles n'en peuvent plus. Il y a aussi de plus en plus d'arrêts de travail qui ont tendance à se prolonger parce que l'idée de reprendre le travail est stressante. Tout cela est inquiétant, on dit souvent qu'« on tient le coup », mais en réalité ce n'est pas le cas.

Comment ont réagi les parents et la population à l'égard de vos démarches?

Les parents d'élèves à qui nous avons parlé de la pétition l'ont très majoritairement soutenue. Nous avons bien expliqué que notre but était d'améliorer les conditions de travail qui nous empêchent de faire notre métier correctement, et donc de nous occuper au mieux de leurs enfants, et cela a été très bien reçu. Plusieurs d'entre eux-elles ont fait des demandes en école spécialisée pour leurs enfants et se sont heurté-e-s à la réponse « il n'y a pas de place ». Ils-elles sont donc touché-e-s par cette situation et n'ont pas hésité à signer notre pétition.

De même, la population en général nous a réservé un très bon accueil, ce qui nous a montré que nous étions soutenu-e-s et nous a renforcé-e-s.

Quelles sont vos demandes?

Plusieurs mesures doivent être prises pour améliorer la situation. Une diminution du nombre d'élèves par classe et une pondération des effectifs en fonction du nombre d'élèves à besoins particuliers est nécessaire. Le coenseignement est quelque chose qui compte beaucoup, car cela permet de pouvoir s'occuper des situations spécifiques sans relâcher l'attention sur le reste de la classe.

Il faudrait aussi augmenter les moyens pour soutenir les élèves en difficulté autour de l'école (orthophonistes, nouvelles classes de formation spécialisée, mesures pour les familles, etc.) de manière que l'école (et les enseignant-e-s) ne soit pas seule à faire face à la situation. Nos demandes sont donc de consacrer plus de moyens à l'école.

Si nous sommes bien soutenu-e-s par nos collègues, le SSP évidemment, nos directions, les parents, les autres intervenant-e-s de terrain et la population, nous n'avons pas le sentiment d'être traité-e-s correctement par les politiques. Les métiers essentiels sont frappés par les coupes budgétaires. C'est aussi une des raisons pour lesquelles je me suis impliqué avec mes collègues: nous avons vraiment l'impression que si on ne fait rien, cela va aller de pire en pire. ■

Le trait de Vincent

LES ENSEIGNANTS NEUCHÂTELOIS DEMANDENT PLUS DE MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES DES ÉLÈVES



Agenda militant

CARNAVAL POPULAIRE ET DETER
LAUSANNE
Manifestation
Samedi 28 mars

HALTE AUX EXPULSIONS DE LOCATAIRES,
NON À LA SPECULATION IMMOBILIERE
GENÈVE
Rassemblement
Samedi 28 mars à 14 h
Place de Neuve

EXPOSITION «VIEILLIR EN SUISSE EN TANT
QU'ÉTRANGER-ÈRE»
NYON
Du 7 au 30 avril
Place du Château

CONTRE-SOMMET SUR LES MATIÈRES
PREMIÈRES
LAUSANNE
Du 17 au 19 avril
Programme détaillé:
<https://stop-pillage.ch/>

LES SYNDICATS CONTRE L'ICE, STAND UP
WITH MINNESOTA!
GENÈVE

Table ronde avec une syndicaliste états-unienne: «Comment s'organiser contre le racisme? Revendications et pratiques syndicales»
Lundi 20 avril dès 20 h
Grande salle du SIT (rue des Chaudronniers 16)
Organisation: SSP, SIT et BreakFree Suisse
Meeting avec les résistant-e-s à l'ICE
Mercredi 22 avril à 19 h
Salle du Faubourg (rue des Terreaux-du-Temple 6/8)
Organisation: BreakFree Suisse

GRÈVE DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ
GENÈVE
Jeudi 23 avril

UKRAINE: UNE SOCIÉTÉ AUX PRISES
AVEC LA GUERRE
LAUSANNE

Conférence-débat avec Alexandra Goujon
Jeudi 23 avril, 20 h
Maison du Peuple, salle Marielle Franco (place Chauderon 5)
Organisation: comité Ukraine Vaud et branche suisse de Memorial

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUTES LES 3 SEMAINES

ÉDITEUR RESPONSABLE
SSP-VPOD
Rebeka Wyler
Secrétaire générale
Case postale 8422
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE
Alexandre Martins
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION
Atar Roto Presse SA, Genève

Pourquoi la maternité du CHUV est-elle irremplaçable et ne pourra jamais être « rentable » ? Comment le système de financement des hôpitaux impacte-t-il l'hôpital public ? Quelles sont les conséquences des mesures d'économies imposées au CHUV sur les conditions de travail ? Échange avec trois sages-femmes du CHUV.

« Nous ne faisons pas ce métier pour le faire comme cela »

ALEXANDRE MARTINS . INTERVIEW
MARTIN NODA / HANS LUCAS . PHOTOTHÈQUE ROUGE . PHOTO

En novembre dernier, l'Office fédéral de la statistique (OFS) publiait des données démontrant que le mode de financement par forfait, négocié entre assureurs et cantons, entraîne, pour les accouchements et les césariennes, des pertes importantes pour l'hôpital qui accueille des patientes au seul bénéfice de l'assurance de base, alors que les parturientes avec assurance complémentaire rapportent des bénéfices¹. En réponse à une interpellation de Christian Dandré, conseiller national et président du SSP, le Conseil fédéral a reconnu qu'il peut arriver qu'en dépit d'une tarification appropriée, des pertes soient enregistrées», en ajoutant dans la foulée: «S'agissant des accouchements, il apparaît que les pertes touchent principalement des maternités dont le taux d'occupation est faible, tandis que les maternités avec un taux d'occupation suffisant ne rencontrent pas de problème de financement.»² Ainsi, les pertes seraient donc dues à des taux d'occupation insuffisants. Ces éléments ont été le point de départ de nos discussions avec trois sages-femmes du CHUV, Claudia, Laurette et Sébastien³.

Le mode de financement des hôpitaux entraîne des pertes importantes pour l'hôpital qui accueille des parturientes qui n'ont pas d'assurance complémentaire, alors que les assurées en semi-privé ou privé rapportent des bénéfices, comment cela se traduit-il au CHUV ?

Claudia – Le CHUV a une patientèle privée, qui n'est de loin pas majoritaire. Ce sont des personnes qui ont des assurances complémentaires privées et qui sont suivies par des cadres durant toute leur grossesse et jusqu'à l'accouchement qui est effectué par les cadres ou par un chef de clinique. Elles ont ensuite l'opportunité de pouvoir être en chambre seules durant le post-partum et bénéficient d'autres avantages, comme une collation l'après-midi ou des petits cadeaux.

Laurette – Il y a même un niveau encore au-dessus: il est possible de faire ce qui s'appelle un «contrat-cadre». Cela coûte plusieurs milliers de francs contre la garantie qu'un cadre (donc un médecin-cadre ou un professeur) se déplace le jour de l'accouchement.

À un prix moindre, il existe une prestation créée il y a un peu plus de deux

ans pour remplir l'étage privé du CHUV. Il s'agit d'un forfait pour des séjours de post-partum destinés aux patientes qui n'ont pas d'assurance complémentaire – et qui ne peuvent donc pas être suivies et accouchées par un chef – pour leur permettre de dormir à l'étage privé en chambre individuelle avec un lit pour le conjoint.

Claudia – Cette prestation coûte 200 francs par nuit. En fait, lorsqu'elles arrivent en salle d'accouchement, si on est informé-e-s qu'il y a des places libres en privé (les personnes qui ont une complémentaire étant prioritaires), on leur propose de payer un forfait de 800 francs pour avoir une chambre privée. Il faut payer ce montant dans l'heure à la réception. Le forfait est prévu pour quatre nuits, mais si elles restent moins longtemps, on leur rembourse 200 francs par nuit non utilisée.

IL Y A DES ÉQUIPES EXTÉNUÉES, AVEC DES COLLÈGUES QUI ONT DÛ DIMINUER LEUR TAUX D'ACTIVITÉ POUR RAISONS DE SANTÉ DUES À L'ÉPUISEMENT

Le CHUV essaie de rentrer le plus de monde possible en privé. Et surtout, comme on est souvent à flux tendu, il est essentiel pour le CHUV d'y placer des patientes qui paient car, lorsque le service de base est plein, on surclasse des patientes en les mettant en chambre privée gratuitement. Le CHUV cherche à éviter que ce type de situations se produise.

Sébastien – Vu le système des tarifs, de tels séjours sont rentables pour l'hôpital. Le CHUV tente donc d'attirer des patientes vers ce type de séjour «VIP», notamment pendant les cours de préparation à l'accouchement où les collègues présentent toutes les options que les femmes vont avoir pour accoucher, dont cette possibilité de séjour payant dans un établissement du niveau du CHUV (aucune clinique privée ne pourra rivaliser avec cette qualité, je ne suis d'ailleurs pas certain que la sécurité des soins soit garantie dans toutes les cliniques privées). Ces séjours représentent presque un quart des admissions en post-partum.

Que pensez-vous de la réponse du Conseil fédéral qui estime qu'il faut que les taux d'occupation des maternités augmentent pour qu'elles deviennent rentables ?

Laurette – Sur le taux d'occupation de la maternité du CHUV, il faut savoir qu'il arrive que nous devions la fermer temporairement (sauf pour les cas d'urgence). Cette décision de fermer n'est prise que lorsqu'on en est à un stade critique où ce n'est plus sécuritaire pour les patientes en salle d'accouchement. Nous avons par exemple récemment passé une nuit très difficile car nous n'avions pas suffisamment de salles d'accouchement disponibles pour toutes les patientes, alors qu'elles étaient à deux doigts d'accoucher, certaines ont dû aller dans des lits de provocation qui ne sont pas adaptés, sans avoir les médicaments d'urgence dans la chambre. Les nouvelles arrivées ont donc dû être réorientées vers d'autres hôpitaux car nous n'avions pas d'autre choix.

les bébés prématurés (certains peuvent y passer trois, quatre, parfois cinq mois) et ceux âgés de moins de 28 jours de vie.

Par ailleurs, lorsque des femmes accouchent dans une clinique privée (ou dans un hôpital public comme ceux de Payerne ou de Morges) et que, pour différentes raisons, l'accouchement ne se passe pas comme il le devrait et que les bébés ont des problèmes graves, elles et ils viennent tout de suite au CHUV pour profiter des services publics. Vu le système de paiement par la LAMal, ces services ne sont pas du tout rentables (raison pour laquelle ils n'existent pas dans les cliniques privées). Ce sont des services très précieux et donc chers, que ce soit au niveau de la quantité de matériel nécessaire ou la présence des professionnel-le-s 24h/24 tous les jours de l'année pour pouvoir faire survivre ce type de bébé. Par exemple, dans le service de néonatalogie, il peut y avoir une ou deux infirmières-spécialisé-e-s pour un seul bébé, sans compter les médecins spécialisé-e-s (pédiatres et néonatalogues), au service de bébés qui sont dans un état grave. Les coûts sont stratosphériques et ne sont évidemment pas rentabilisés. S'il n'y avait pas de services publics pour s'en occuper, aucun bébé ne serait sauvé.

Quels sont les autres cas particuliers qui peuvent survenir ?

Claudia – Il y a assez souvent des séjours psychosociaux, qui sont des séjours prolongés de dix jours. J'imagine donc que cela représente de grosses pertes pour l'hôpital, si déjà quatre jours, c'est trop. Ces dix jours permettent une évaluation par le réseau pluridisciplinaire (psychologue, assistant-e social-e, pédiatre, gynécologue) pour savoir si l'enfant peut être accueilli-e à la maison en sécurité ou non.

Laurette – Cela correspond à beaucoup de cas de situations de violences conjugales de la part du conjoint ou durant des parcours migratoires. Sans oublier toutes les problématiques de séparation familiale et énormément de précarité (absence de logement ou logement insalubre).

Sébastien – Sur la question de la rentabilité, j'ajoute qu'il faut comprendre la spécificité du CHUV. En effet, à ma connaissance, dans le canton de Vaud, il n'existe aucune clinique qui a un service de néonatalogie (soit les soins intensifs pour les nourrissons) pour soigner notamment

Claudia – D'une manière générale, comme le CHUV est un hôpital public universitaire, nous prenons en charge beaucoup de pathologies, des cas très compliqués, et souvent très tôt dans leur grossesse. Le suivi est donc fait chez nous et implique la plupart du temps plus d'échographies, plus de laboratoires, plus de surveillance sur la grossesse qui prend donc plus de temps. L'accouchement peut être plus fastidieux ou parfois pathologique, et après, le post-partum est plus long. Les hôpitaux privés sont en incapacité de gérer cela parce que c'est difficile et orientent donc tous les cas compliqués (grands prématurés, etc.) vers le CHUV.

Laurette – Par exemple, pour plusieurs raisons liées à l'augmentation de l'âge maternel et à la dégradation de l'état de santé général (diabète, hypertension, etc.), les cas de provocations d'accouchement ont considérablement augmenté ces dernières années: on passe de 32,9% en 2023 à 39,7% en 2025 pour un hôpital qui fait plus de 3000 accouchements par année. Or, ces cas impliquent des durées d'hospitalisation bien plus longues que le forfait de quarante-huit heures.

Sébastien – Sur un autre plan, il ne faut pas oublier que la dépression post-partum (qui peut même déboucher sur le suicide dans certains cas) existe et ne peut être détectée qu'en passant du temps avec la personne, un temps qui nous manque. Le sous-effectif que nous connaissons chaque jour peut donc avoir pour conséquence un risque de manque de suivi et de détection de ce phénomène de la dépression post-partum.

Sur le plan de vos conditions de travail, qu'en est-il de la rotation des effectifs des sages-femmes du CHUV et de ses raisons ?

Sébastien – Il y a beaucoup de tournus parmi les sages-femmes. Je viens d'apprendre le départ d'une collègue d'environ 50 ans, une excellente professionnelle. Avec l'âge, il devient difficile de travailler de nuit parce que c'est très pénible. Vu que les personnes expérimentées ont un salaire supérieur à celles qui débutent, le CHUV ne fait rien pour retenir les collègues qui ont de l'expérience et c'est très grave car on perd un savoir-faire et des compétences immenses en termes d'œil clinique, soit la capacité à évaluer une situation rapidement. Les personnes qui sont engagées à la place de celles qui partent sortent de formation et sont donc moins bien payées. Il y a d'ailleurs des sages-femmes expérimentées qui ne trouvent pas de travail à l'heure actuelle pour des raisons de salaire. Mon concept du service public serait d'engager les meilleur-e-s professionnel-le-s. Mais ce n'est pas le cas, si le salaire est trop élevé, on occupe, aucun bébé ne serait sauvé.

LE SOUS-EFFECTIF QUE NOUS CONNAISSONS CHAQUE JOUR PEUT DONC AVOIR POUR CONSÉQUENCE UN RISQUE DE MANQUE DE SUIVI

gagé-e dans un service public. C'est pourquoi la plupart s'établissent comme indépendant-e-s en tant que sages-femmes à domicile (mais ils-elles ne vont pas travailler dans les cliniques privées où les salaires sont plus bas). C'est le cas de la majorité des collègues de plus de 50 ans. Au CHUV, ces personnes sont une minorité, moins de 20% des effectifs, ce qui montre qu'il y a un problème au niveau des conditions de travail.

Claudia – Une sage-femme de 45 ans coûte plus cher qu'une jeune qui est vraiment au bas de l'échelle salariale. Je pense qu'au CHUV, on est pratiquement une moitié de collègues de moins de 35 ans. Il n'y a presque plus d'ancien-ne-s, celles-elles qui sont là depuis quatre ou cinq ans



deviennent les plus expérimenté-e-s. La durée de vie moyenne d'une sage-femme hospitalière est de cinq ans. Toutes deux ne sommes pas encore là depuis cinq ans mais nous avons déjà réfléchi à un plan B. D'une part, on n'est pas très bien payé-e-s, mais ce qui m'impacte le plus dans mon quotidien est le rythme de travail et de vie, le stress engendré par le travail de nuit, la gestion des émotions et les conséquences que cela peut avoir sur la santé. On lit de plus en plus que de faire des nuits provoque des cancers. Vivre des émotions aussi intenses au travail, se mettre en danger pour ensuite ne pas être reconnu-e, je ne vois pas trop l'intérêt.

Laurette – Non seulement on a des conditions horribles et, en plus de ça, on est mal payé-e-s. Les deux vont ensemble: en plus des risques qu'on prend, de l'impact sur notre santé, sur notre vie privée, notre vie sociale, cela n'est considéré par personne. Passer un week-end affreux après trois gardes de douze heures n'est pris en compte par personne, on va considérer qu'on a eu deux jours de congé et qu'on est censé-e être reposé-e le lundi alors que ce n'est pas du tout le cas. J'ajoute qu'on

soignent-e-s, médecins) que nous devrions avoir pour chaque accouchement. En ce moment, le ratio au CHUV est insuffisant: l'hôpital parle seulement de lits disponibles, mais il ne parle pas de professionnel-le-s disponibles. Si la maternité du CHUV était remplie, il n'y aurait pas le personnel prêt à fournir des soins pendant une longue durée. L'absentéisme est énorme, plusieurs collègues font des burn-outs parce qu'ils-elles n'en peuvent plus. Nous arrivons à la fin de la journée complètement exténué-e-s, il n'est pas possible de maintenir ce rythme de travail pendant plus longtemps.

Claudia – Le fait de ne pas avoir suffisamment de temps et d'énergie est douloureux parce que cela détériore la vision du travail, on n'accompagne plus bien les dames dans la douleur, on les voit moins, on fait moins bien notre travail. L'objectif de l'hôpital est que la durée de base pour un séjour d'accouchement ne dépasse pas quarante-huit heures. Parfois, cela m'a conduite à bâcler des choses qui sont importantes pour moi parce que je n'avais pas le temps, parce qu'on est à flux tendu à la maternité et qu'on nous dit: «Il faut qu'elles sortent à 14 h, parce qu'il y a d'autres dames qui arrivent, sortez vite les dames.» Et je pense que ce sentiment de ne pas bien faire est une des plus grosses difficultés au travail. On a envie que la dame se sente valorisée, qu'elle rentre chez elle avec toutes les cartes en main pour être bien. Et si on a l'impression de ne pas l'avoir bien fait, on ne sent pas bien, nous, et on cogite et traîne cela à la maison.

Laurette – Par ailleurs, quarante-huit heures pour un premier bébé, c'est très peu. Il y a tellement de choses à mettre en place et c'est un enjeu de santé publique parce que c'est à ce moment-là qu'on lance l'allaitement, qui protège contre les infections des nouveau-né-es, qui réduit les risques de cancer du sein.

Si on n'arrive pas à les mettre en place à l'hôpital, on sait que ça va foirer par la suite à la maison. Ce séjour-là est également important pour montrer les premiers gestes, apprendre à s'occuper d'un-e nouveau-né-e, discerner les si-

gnaux d'alerte, etc. Et nous ne faisons pas ce métier pour le faire comme cela, pour envoyer des personnes à la maison qui pleurent en partie parce qu'elles ne le veulent pas.

Quels sont les impacts des mesures d'économies budgétaires imposées au CHUV ?

Laurette – Une des économies prévues est de restreindre le nombre de nettoyages dans le bureau des sages-femmes de la salle d'accouchement. C'est un très petit bureau de 5 à 6 m² avec deux ordinateurs dans lequel il y a en tout cas six sages-femmes qui tournent là sur la journée, plus des médecins et il n'est plus nettoyé qu'une fois par mois. C'est complètement délirant, ça va juste augmenter le nombre d'infections nosocomiales qu'on contracte à l'hôpital parce qu'on a encore plus faire se promener les virus, les bactéries.

Sébastien – On constate que non seulement l'absentéisme augmente, mais en plus que beaucoup d'absences ne sont pas remplacées. C'était déjà le cas avant, mais cela s'accélère ces dernières années et cela nous met encore plus sous pression.

Claudia – Le plus grave est ne pas être pris-e au sérieux quand on dit qu'on est en sous-effectif. En temps normal, nous devrions être six sages-femmes, ce qui est déjà limite. Maintenant, on nous dit qu'à cinq on n'est pas en sous-effectif. Mais nous, à cinq sages-femmes, on est en souffrance. On sait qu'on va passer une journée horrible: il y a six salles d'accouchement, plus quatre lits de provocation. Et il arrive de plus en plus fréquemment que nous soyons cinq, on a l'impression qu'on veut grappiller en nous mettant toujours plus sous pression. En peu d'années, notre qualité de travail s'est dégradée. ■

¹ <https://www.news.admin.ch/fr/newnsb/4u4C4cpdvq-uDPnO7SnfRE>. Voir également *Services Publics*, 28 novembre 2025.

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaef?AffairId=20254875>

³ Prénoms d'emprunt.

Comité national du SSP du 27 février 2026

Le Comité national du SSP s'est réuni au centre pour personnes âgées Kluspark à Zurich et a:

- discuté de l'actualité politique: la campagne contre l'initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!» un éventuel référendum contre le programme d'allègement de la Confédération, l'initiative sur les soins infirmiers (lutte contre la non-mise en œuvre ou la dilution) et l'initiative pour les crèches (retrait éventuel);
- approuvé le contrat négocié entre la fédération et la Région Luftverkehr concernant une nouvelle réglementation des relations et l'a transmis à l'Assemblée des délégué-e-s (AD). En vertu de ce contrat, la Région Luftverkehr, jusqu'ici comprise dans le SSP, devient une fédération indépendante, mais affiliée au SSP en tant que membre collectif. Des solutions consensuelles ont été trouvées pour les flux financiers et les actifs, y compris les biens immobiliers;
- débloqué la caisse de grève pour d'éventuelles mesures de lutte dans les crèches genevoises (Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire) et dans Stadtbuss Winterthur;
- dressé un bilan de la grande mobilisation (manifestations rassemblant jusqu'à 28 000 personnes, treize jours de grève) des employé-e-s de l'État dans le canton de Vaud en novembre et décembre. Les indemnités de grève seront versées conformément à la décision du Comité national et prises en charge par le fonds de financement de la fédération; la Région Vaud y contribue à hauteur de 50 000 francs. La prochaine AD prendra une décision définitive. Parallèlement, un groupe de pilotage a été élu pour réviser le règlement de grève (Christian Dandrès, président du SSP; Rebekka Wyler, secrétaire générale du SSP; Micha Amstad, responsable des finances du SSP; Nicolas Wildi, administration du SSP; ainsi qu'un-e représentant-e des Régions Fribourg et Vaud);
- fixé l'ordre du jour de l'Assemblée des délégué-e-s de la fédération du 28 mars; une résolution en faveur des syndicats iraniens sera notamment discutée;
- visité le village Trigon situé à la Heuelstrasse en sa qualité de membre du conseil de fondation de la caisse au décès du SSP.

CHRISTIAN DANDRÈS . PRÉSIDENT
REBEKKA WYLER . SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Cours de formation SSP

Connaître le fonctionnement de l'AVS

L'AVS est le principal pilier de la prévoyance vieillesse et survivants en Suisse (1^{er} pilier). Elle a pour but de couvrir les besoins vitaux des personnes assurées en cas de retraite ou de décès, et constitue le seul pilier égalitaire de notre système de retraite. À ce titre, elle est régulièrement remise en question par la droite et les milieux patronaux. Avec ce cours, vous comprendrez son fonctionnement et connaîtrez les prestations auxquelles vous avez droit.

Lundi 27 avril 2026, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Intervenant: **Alexandre Martins**, secrétaire et rédacteur SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus). Les non-membres paient 300 francs. Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours! Délai d'inscription: **10 avril 2026**.

MOVENDO

Das Bildungsinstitut der Gewerkschaften
L'Institut de formation des syndicats
L'Istituto di formazione dei sindacati

Le programme de cours propose une large palette de formations continues ouvertes aux membres et militant-e-s syndicaux-ales comme à toute personne intéressée. Politique, droit du travail, communication, santé, numérique: Movendo transmet des connaissances pratiques, renforce les compétences et crée des espaces d'échange et de solidarité.

Il reste notamment des places disponibles dans les cours suivants:

- Des écrans partout! Stratégie pour une protection numérique
11-12 mai 2026 à Ste-Croix
- Comprendre le fonctionnement de l'AVS
21-22 mai 2026 à Ste-Croix
- Prévenir les violences et discriminations envers les personnes LGBTIQ
9-10 juin 2026 à Yverdon-les-Bains
- Changement climatique et transitions écologique et sociale
15-16 juin 2026 à Montezillon

L'ensemble des cours de Movendo est à découvrir sur movendo.ch

Cours de formation SSP

Travail de nuit et travail irrégulier dans le secteur de la santé

Mardi 19 mai 2026, de 9 h 30 à 17 h

Lausanne, Hôtel Continental (place de la Gare 2)

Que dit la Loi sur le travail en matière de protection des salarié-e-s? Quelles revendications syndicales pour le personnel astreint aux horaires irréguliers, du soir et de nuit? Quelles sont les dispositions en vigueur dans les différentes réglementations cantonales (CCT, lois sur le personnel) de Suisse romande?

Intervenante: **Beatriz Rosende**, secrétaire centrale SSP.

Gratuit pour les membres du SSP (frais de repas inclus). Les non-membres paient 300 francs.

Inscription par le biais du formulaire: www.ssp-vpod.ch/formation; ou par e-mail: central@ssp-vpod.ch – indiquez vos coordonnées (nom/prénom + adresse) et le titre du cours!

Délai d'inscription: **4 mai 2026**



Offre valable sur demande et selon disponibilité jusqu'au 30 juin

Standard à CHF 375.-

Superior à CHF 420.-

renovée avec air conditionné

Offre de Printemps 2026

par personne en chambre double

-20%
RABAIS
SSP

Le prix comprend:

- 3 nuits en chambre double
- 3 buffets de petit déjeuner
- 2 repas du soir avec menu à 3 plats
- 1 menu Gourmet à 4 plats
- 1 bouteille de vin Merlot (par chambre)
- WI-FI gratuit
- Parking

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch • 

Penser à demain
de manière
plus détendue
avec nos solutions
de prévoyance.

Épargne classique avec le compte de prévoyance 3 ou investissement à long terme avec des opportunités de rendement supplémentaires: optez pour une prévoyance simple et flexible tout en réalisant des économies d'impôts. cler.ch/prevoyance

* Le rabais est applicable si vous détenez chez nous des titres pour au moins 50'000 CHF ou une hypothèque.



Il est temps de parler d'argent.

Bank
Banque
Banca

CLER

ASSEMBLÉE ANNUELLE DU CHALET DE L'ENTRAIDE

Vendredi 24 avril 2026 à 20 h

Chalet de l'Entraide à Montbarry-Le Pâquier

Ordre du jour :

1. Bienvenue et liste de présence.
2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 avril 2025.
3. Rapport du comité pour l'année 2025.
4. Rapport du caissier pour l'année 2025.
5. Rapport des vérificateurs et approbation des comptes.
6. Nominations statutaires: présidence et comité.
7. Approbation du budget.
8. Activités – Travaux 2026: Chalet – route des Cavues – Source.
9. Divers.

Les propositions et amendements à l'ordre du jour doivent parvenir au comité cinq jours ouvrables avant la tenue de l'assemblée. Selon les nouveaux statuts de 2022, chaque fédération nomme un nombre de délégué-e-s en fonction de ses effectifs (deux pour le SSP). À l'issue de l'assemblée, nous aurons le plaisir de vous servir une collation. Les délégué-e-s empêché-e-s voudront bien se faire remplacer. Merci.

Contact pour transport et excuse: 026 912 56 91 ou 079 944 35 85 (raymond.remy@websud.ch)

Pour le comité: **RAYMOND REMY** . PRÉSIDENT

GENÈVE . Avec une participation de 49%, 61% des votant-e-s — en réalité moins de 30% des personnes ayant le droit de vote — ont décidé d'approuver la loi fixant le salaire minimum à 75% de sa valeur pour les étudiant-e-s travaillant « durant les vacances scolaires et universitaires » pour maximum 60 jours par an. Les étudiant-e-s nomment cela un revenu pour vivre; les patrons l'appellent un « job d'été ».

Les ablations du salaire minimum



DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE
ÉRIC ROSET . PHOTO

Précisons que nous sommes favorables à l'établissement d'un salaire minimum légal interprofessionnel pour toute la main-d'œuvre, assorti, si besoin est, de mesures publiques d'aide économique aux entreprises qui seraient réellement en difficulté avec cette mesure. Ce qui signifierait notamment l'ouverture de leurs livres de comptes aux salarié-e-s. Mais il est important de comprendre comment la démocratie de concordance — ou le compromis helvétique ou la collaboration de classes syndicale — est capable de totalement détourner les mesures sociales, en l'occurrence le salaire minimum qui devrait être à la fois une mesure de politique salariale et de politique sociale au sens large.

54% DU SALAIRE MÉDIAN. Le salaire minimum brut par heure¹, indexé annuellement au coût de la vie, s'élève légalement à Genève depuis janvier 2026 à :

- 24,60 francs (part du 13^e salaire incluse), soit 54% du salaire médian genevois²;
- 18 francs dans l'agriculture et la floriculture, soit 40% du salaire médian ou 90% du salaire agricole pour un-e employé-e non qualifié-e.

Avec la votation du 8 mars, le nouveau salaire infra-minimum étudiant vient d'être fixé à 18,40 francs mais à 13,60 francs dans l'agriculture-floriculture, ce qui correspond respectivement à 40% et 30% du salaire médian.

Le Conseil d'État — dont les membres touchent un salaire 5 à 6 fois supérieur au salaire minimum³, en prenant en compte 50 heures de travail par semaine et en excluant les très nombreuses indemnités de fait que touchent les conseillers d'État — a expliqué par la voix de Delphine Bachmann qu'il était nécessaire d'apporter ces «ajustements pragmatiques⁴»... On n'a pas entendu la voix des conseillers-ères d'État de l'agache socialiste et écologiste. Et la *Tribune de Genève* a titré le lendemain du vote, citant les propos du président du PLR Pierre Nicollier, «La population a compris que le salaire minimum n'était pas remis en cause». On se réjouit!

DES EXCEPTIONS À LA PELLE. L'OCIRT⁵ (Office cantonal de l'inspection et des relations du travail de Genève) nous informe que le salaire minimum genevois ne s'applique pas:

- aux salarié-e-s âgé-e-s de moins de 18 ans révolus;
 - aux apprenti-e-s;
 - aux bénévoles;
 - aux stagiaires s'inscrivant dans une formation scolaire ou professionnelle selon la législation cantonale ou fédérale (maturité professionnelle, école supérieure, HES, université).
- En outre, en 2023, les mesures et stages d'insertion sociale ou professionnelle prévus par la législation cantonale ou fédérale (assurance-invalidité, assurance-chômage, aide sociale) ont été sortis du salaire minimum. Pourquoi? Probablement parce qu'il n'est pas assez punitif pour ces catégories. Et, depuis lors, «c'est le Conseil de surveillance du marché de l'emploi [CSME] qui peut décider de telles exceptions, alors qu'il s'agissait

auparavant d'une prérogative du canton [...], cet organisme étant composé de représentants du patronat, des syndicats et du canton⁶». En langue française courante, cela signifie: d'autres exceptions risquent de suivre, après celle des prétendus «jobs d'été» déjà en préparation en octobre 2023.

Par ailleurs, le salaire minimum ne s'applique pas au service civil, qui ne ressortit pas à la législation cantonale mais répond à une obligation fédérale. Dépendant de l'APG (assurance perte de gains)⁷, le civiliste qui n'a pas travaillé dans les douze mois précédents perçoit 69 francs par jour (soit 8,60 francs par heure ou moins selon le nombre d'heures)⁸.

Le salaire minimum ne s'applique pas non plus dans l'agriculture-floriculture, où un autre salaire infra-minimum a été établi — pour les agriculteurs-trices, c'est «jobs d'été» toute l'année! — dès le départ à 18 francs et baissé à 13,60 francs lors de la votation du 8 mars pour les «jobs d'été» de ce secteur. La raison de cette injustice est simple. À Genève, un-e salarié-e de l'agriculture non qualifié-e touche 20,10 francs par heure aujourd'hui⁹, pour autant qu'il-elle ne travaille que 40 heures et à condition évidemment qu'il-elle soit déclaré-e... Or il eût été peu convenant, selon les autorités, d'avoir un salaire minimum (24,60 francs) supérieur au salaire effectif (20,10 francs). Cela aurait contraint les autorités à poser la question d'éventuelles aides spécifiques à l'agriculture du canton, ce qui aurait signifié mettre une croix sur une partie des puissantes baisses d'impôts en cours depuis le début du siècle en faveur des riches¹⁰.

Le salaire minimum ne s'applique, de facto, pas non plus aux sans-papiers, qui pourtant y ont droit. Car moins que rares sont les personnes dites «illégaux» qui vont recourir pour un salaire minimum non respecté, sachant qu'au mieux, elles gagnent leur recours tout en perdant l'emploi et la possibilité réelle de rester en Suisse. Le Parlement fédéral est en train d'envisager la possibilité de ne pas expulser les femmes sans papiers victimes de harcèlement sexuel, de viol et d'autres

violences de genre qui portent plainte officiellement... Imaginez à quel point la droite de ce pays et de ce canton serait prête à accorder ce droit pour une simple question de salaire!

UN VOTE SUR UN TEXTE BARRÉ. Le 31 octobre 2025, un jour après avoir adopté le projet de loi qui introduit l'infra-minimum pour les «jobs d'été», la droite a déposé un autre projet de loi annulant la moitié de son propre projet déposé le jour précédent¹¹. Pourquoi? Premièrement, parce que cette première mouture précise qu'elle concerne les «jeunes de moins de 25 ans». Deuxièmement, parce qu'elle mentionne des «emplois de vacances entre le 15 juin et le 15 septembre». Tandis que la formule du lendemain mentionne des emplois «durant les vacances scolaires et universitaires pour une durée maximale de 60 jours par année civile», ce qui constitue une sanction bien plus étendue contre les étudiant-e-s. C'est que, pendant la nuit, certains cerveaux néoconservateurs insomniaques se sont dit qu'il fallait barrer en urgence les dates précises et la mention «moins de 25 ans», trop restrictives; c'est pourquoi nous avons voté, le 8 mars, sur une proposition de loi barrée — aux sens propre et figuré — à 50%.

ASSURANCE ANTI-SALAIRE MINIMUM. Voyons un cas réel¹². En 2023, une entreprise, prise sous le contrôle de l'OCIRT, est accusée à juste titre d'avoir volé 274 000 francs à 18 stagiaires qui auraient dû toucher le salaire minimum de novembre 2020 à mars 2023. L'OCIRT a infligé une amende de 28 700 francs à ladite entreprise. Qui a peut-être payé l'amende; sachant que les retards d'amende patronaux sont abyssaux. Par contre, les 274 000 francs de salaires non payés ne sont dus que si les salarié-e-s font recours individuellement au tribunal et gagnent. Mais dans ce genre de cas, certain-e-s ne sont plus ici, d'autres ont encore un emploi dans l'entreprise et ne veulent pas le perdre, d'autres encore ont peur de faire les démarches, d'aucuns

craignent que «cela se sache» dans la branche, d'autres enfin sont résigné-e-s. Les syndicats doivent-ils vraiment se satisfaire que cette amende soit infligée, alors qu'elle représente une excellente et très peu chère prime d'assurance contre le salaire minimum?

À l'heure où le Parlement fédéral s'apprête à donner la priorité aux salaires des conventions collectives de travail (CCT) sur les salaires minimums lorsque ceux-ci sont plus hauts que le minimum conventionnel, le salaire minimum risque de passer à la broyeuse. Dont acte, ou bataille syndicale? ■

¹ État de Genève, Appliquer le salaire minimum genevois, sur le site www.ge.ch

² OCSTAT, Salaire mensuel brut standardisé selon le sexe et diverses caractéristiques, en 2024, résultats par quartiles, T 03.04.1.01-2024.

³ Raphaël Leroy, Les conseillers d'État genevois seront augmentés de 17%, RTS, 6 mai 2022.

⁴ Patrick Kern, À qui s'applique vraiment le salaire minimum à Genève? Genève attractive, 7 février 2026.

⁵ OCIRT, <https://www.ge.ch/organisation/ocirt-direction-inspection-du-travail-it>

⁶ Pierre Cormon, Davantage de stages pourront échapper au salaire minimum, *Entreprise romande*, 12 octobre 2023.

⁷ OFAS, Personnes servant dans l'armée, le service civil ou la protection civile, 25 août 2025.

⁸ AVS/AI, Allocations pour perte de gain, 1^{er} janvier 2023.

⁹ David Genillard, Quel est le juste salaire de la main-d'œuvre agricole? 27 août 2024, www.terrenature.ch

¹⁰ Voir l'article «La guerre des riches contre les autres», *Services Publics*, 6 juin 2025.

¹¹ Projet de loi modifiant la loi 13445 du 30 octobre 2025 modifiant la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT) (J 1 05), 31 octobre 2025.

¹² Pouvoir judiciaire, Arrêt A/3079/2023-EXPLOI ATA/217/2024 Cour de justice, Chambre administrative, 14 février 2024.

Professeur émérite de sociologie à l'Université de Franche-Comté et auteur de nombreux ouvrages¹, Alain Bihr vient de publier un important travail sur *L'Écocide capitaliste* (Éditions Page 2 et Syllepse, 2026).

Business as usual : vers l'apocalypse !

ALEXANDRE MARTINS
INTERVIEW

Pour présenter votre ouvrage à nos lectrices, pouvez-vous expliciter le choix de son titre et le projet qu'il sous-tend ainsi que les raisons pour lesquelles vous avez choisi de découper votre réflexion en trois parties correspondant aux trois tomes de l'ouvrage ?

Alain Bihr – Le terme d'écocide renvoie à la catastrophe écologique dans laquelle l'humanité tout entière s'enfonce actuellement. Celui de capitaliste désigne le principal responsable de cette catastrophe, le rapport capitaliste de production. Le but est donc d'élucider l'antagonisme entre capitalisme et écologie. La division de l'ouvrage en trois tomes en découle. Le premier fournit un panorama d'ensemble de la catastrophe. Le deuxième montre pourquoi et en quoi le rapport de production capitaliste est fondamentalement écocidaire. Et le troisième s'arrête sur la manière dont cet écocide s'est développé historiquement jusqu'à rendre insoluble la crise structurelle dans laquelle le capitalisme se débat depuis un demi-siècle déjà.

Dans votre livre, vous partez de la méthode d'analyse des rapports sociaux développée par Karl Marx. Comment l'avez-vous appliquée aux questions écologiques ?

À Marx, j'emprunte surtout son analyse irremplaçable de ce singulier rapport de production qu'est le capital et de sa dynamique de reproduction qui se soumet aujourd'hui la planète et l'humanité entières. Je passe en revue les principales facettes de ce rapport : l'expropriation des producteurs-trices (le fait qu'ils-elles soient dépossédés-e-s de tout moyen de production et réduit-e-s à vendre la seule chose encore en leur possession, leur force de travail), la soumission de tout le procès de production aux exigences de la valorisation du capital, la nécessité pour le capital de se reproduire à une échelle sans cesse élargie et à un rythme toujours accéléré. Et j'analyse la manière dont chacun de ces processus affecte notre rapport à la nature ainsi que la nature elle-même. Tant la nature interne (la nature en nous, notre corps) que la nature externe (ce

qu'on nomme habituellement l'«environnement naturel»).

Quelle évaluation faites-vous des mesures motivées par le prétendu «développement durable» ?

La promesse d'instaurer un «développement durable» parce qu'écologiquement «soutenable» a été la réponse apportée, à partir des années 1980, au choc produit dans les rangs de «nos dirigeants» (staffs des entreprises multinationales, responsables politiques, économistes *mainstream*) par la publication en 1972 du fameux rapport Meadows commandé par le Club de Rome. Intitulé *The Limits to Growth* (Halte à la croissance), ce rapport pronostiquait un effondrement inéluctable de la «civilisation industrielle» si était poursuivi le mode de développement économique qui avait prévalu depuis 1945. Cette promesse a été suivie d'effets sur quelques problèmes partiels (le «trou» dans la couche d'ozone, les pluies acides, l'essence au plomb, la pollution atmosphérique en milieu urbain) parce que, à chaque fois, la solution était techniquement simple et économiquement peu coûteuse et que, par conséquent, les groupes capitalistes ont accepté de se soumettre à une réglementation étatique. Mais cette même promesse a fait totalement long feu s'agissant de la prétendue lutte engagée contre le changement climatique dans le cadre de la Convention de Rio (1992). Elle n'a donné lieu qu'à une longue procrastination et un sabotage délibéré, du fait des conflits d'intérêts entre Nord global et Sud global, de l'intense lobbying des transnationales pétrolières et gazières et, surtout, de l'impossible «transition énergétique» dans un cadre capitaliste. Entre 1990 et 2022, la quantité d'énergie produite par combustion de matériaux fossiles, responsable de l'émission de gaz à effet de serre, a augmenté de 69%, sa part dans le mix énergétique mondial étant restée stable autour des quatre cinquièmes. Tout cela se comprend aisément dès lors que l'on sait la nécessité pour le capital de se reproduire à une

échelle sans cesse élargie, en augmentant par conséquent le volume tant des ressources qu'il prélève dans la nature que des déchets qu'il y rejette.

Un chapitre de votre livre traite notamment des enjeux de santé liés au changement climatique. Pouvez-vous les décrire ?

Le changement climatique contraint de plus en plus de personnes à vivre dans des conditions climatiques extrêmes qui peuvent gravement altérer leur existence, de leur simple capacité de travailler jusqu'à la faculté de leur corps à maintenir son équilibre thermique. Ainsi, les épisodes de canicule accroissent la mortalité prématurée des populations les plus fragiles, dont les nouveau-nés et les personnes âgées, des personnes affectées de maladies cardiovasculaires, de celles souffrant d'asthme ou de maladies respiratoires, de celles affectées de troubles rénaux, mais aussi de celles souffrant de déficiences cognitives ou de problèmes psychiatriques.

On assiste de même à une augmentation de la mortalité due aux incendies consécutifs aux sécheresses prolongées, émetteurs de quantités importantes de particules fines propres à accroître la pollution atmosphérique et ses conséquences pathogènes ; aux inondations provoquées par des précipitations surabondantes ; aux tempêtes tropicales et ouragans de plus en plus fréquents et violents, liés au réchauffement de l'atmosphère et des océans ; aux interruptions de soins de santé dues à de pareilles catastrophes ; à la dénutrition, aux disettes et même aux famines dues à la perte de terres cultivables, à la baisse de la productivité agricole, partant à la moindre disponibilité et aux hausses des prix des produits agricoles, toutes consécutives à ces différents événements atmosphériques ; à la raréfaction de l'eau potable sous l'effet du changement des régimes de précipitations, mais aussi aux risques plus élevés de sa pollution sous l'effet de l'élévation de la température, des inondations, de l'intrusion des eaux marines dans les aquifères souterrains continentaux, des débordements d'égoûts, etc.

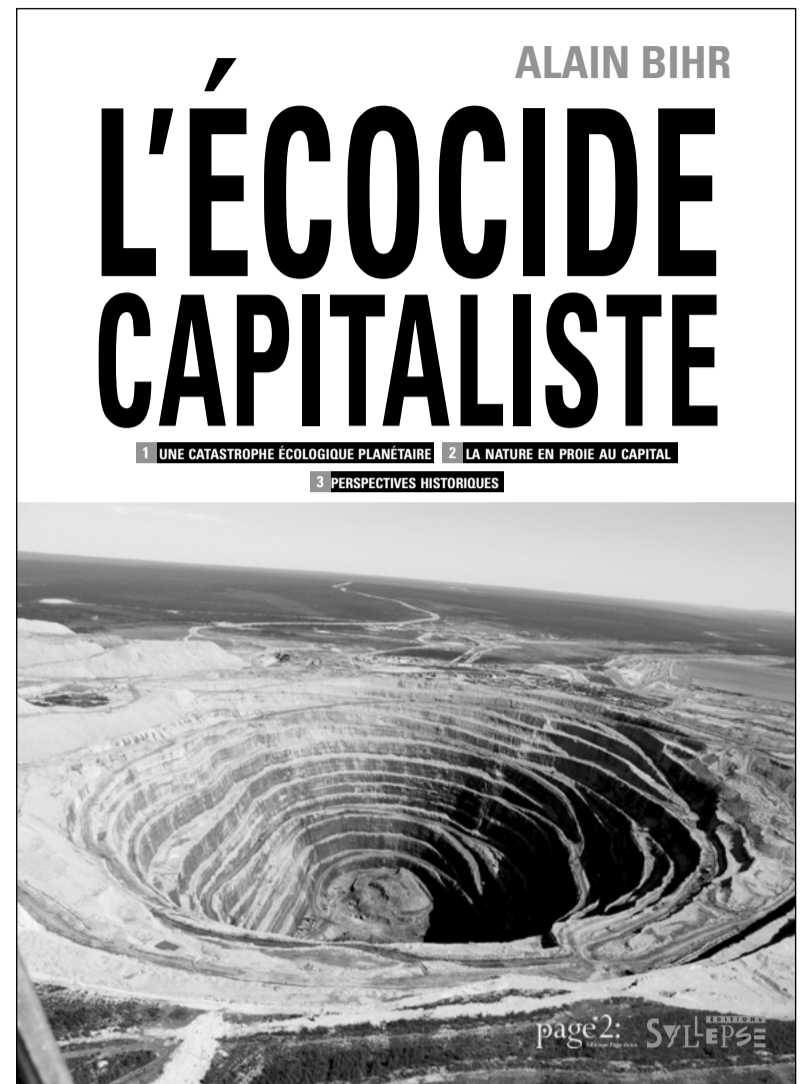
Le réchauffement climatique (en fait l'association chaleur + humidité) s'accompagne également de l'extension des maladies vectorielles tropicales (paludisme, maladie du sommeil, fièvre de la vallée du Nil, dengue, chikungunya, zika, etc.) dans les régions où elles sévissent déjà, mais aussi dans les régions jusqu'alors tempérées du fait de la migration de leurs vecteurs (par exemple le moustique-tigre est en train de se répandre dans toute l'Europe occidentale) : les risques vont s'accroître à mesure que les étés s'allongeront et se réchaufferont, que les hivers raccourciront et s'adouciront.

Conforme à la réalité, votre ouvrage ne présente pas un avenir des plus radieux. Comment le voyez-vous, si l'on part de l'hypothèse d'une poursuite de l'état de choses actuel (*business as usual*) ?

Dans ma conclusion, j'envisage le scénario proprement apocalyptique qui se dessine à l'horizon, fort rapproché, de la poursuite du *business as usual* que vous évoquez. Les cinq cavaliers de cette apocalypse seraient un chaos écologique grandissant, la paupérisation généralisée, la maladie (engendrée par les deux facteurs précédents), la guerre (comme issue des tensions grandissantes pour l'accession à des ressources naturelles exploitables se raréfiant) et la dictature (l'écofascisme) pour tenter de maintenir un semblant d'ordre. Soit la mort sous différentes formes.

En face, le parti de la vie ne peut être, encore et toujours, que celui du socialisme. Mais d'un socialisme qui doit désormais se confronter à la catastrophe écologique, prendre en charge ses enjeux et ses exigences, en se redéfinissant en conséquence. Soit un écosocialisme. Ma conclusion n'en dit pas plus parce que j'en réserve le développement à un prochain ouvrage déjà en cours de préparation. ■

¹ Parmi ceux-ci, citons notamment *La Novlangue néolibérale*, Éditions Page 2 et Syllepse, 2017, ou encore *Le premier âge du capitalisme*, Éditions Page 2 et Syllepse, 2018-2019 (quatre volumes).



HOMMAGE À UN DÉFENSEUR DES DROITS

CIRIACO ALBANO (1942-2026)

CHARLES HEIMBERG . HISTORIEN

Un collègue et ami, Ciriaco Albano, s'est éteint au début de cette année, à l'âge de 83 ans. Il avait été, entre 1969 et 1997, un soignant et un militant du SSP à la Clinique de Bel-Air, devenue Belle-Idée, avant de retourner dans son pays de naissance, l'Italie, au bénéfice d'une retraite anticipée.

J'ai eu la chance de militer avec lui au sein du comité du groupe SSP Bel-Air, et même de travailler quelque temps dans le même service que lui, au tout début des années 1980, en pleine crise de la psychiatrie genevoise, marquée par des affaires de traitements forcés.

UNE PAROLE ÉCOUTÉE. Au sein de ce comité, animé notamment par Michel Bondi, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail du personnel allait de pair avec une réflexion critique sur la psychiatrie et les droits des usagers-ères. Dans ce contexte, Ciriaco Albano n'était pas dans un rôle de théoricien, mais sa parole de vigie était écoutée, toujours attentive à la réalité des faits et des injustices, rappelant constamment la nécessité de faire améliorer la situation des dominé-e-s, et de ne rien lâcher. Ses alertes et encouragements exprimaient le point de vue des subalternes marqué par une forte humanité et une posture critique à l'égard de l'immobilisme et des compromissions.

Sans doute son expérience personnelle avait-elle contribué à forger cette personnalité hors du commun. Il avait dû quitter sa famille à 18 ans, pour la Suisse, avec un passage en Allemagne dans l'attente d'un permis pour revenir en Suisse à l'époque des premières initiatives xénophobes et racistes contre la population étrangère. Pour faire face à cette violence, il s'était engagé dans les Colonies libres italiennes. Finalement installé à Genève, où il a fondé une famille, il avait trouvé un emploi de soignant.

LA SOLIDARITÉ CONTRE LA DIVISION. Son engagement syndical inclinait fortement à combattre les divisions liées à l'origine ou la nationalité. Il avait bien compris les dommages politiques et sociaux de toute complaisance à l'égard des privilèges ou des discriminations en fonction de l'origine ou du passeport. Plus tard, il comprendrait aussi ce que signifiait l'idée de double absence qui fait se sentir étranger et différent aussi bien dans son pays d'accueil que dans son pays d'origine.

La solidarité, chez Ciriaco Albano, n'était pas un vain mot. Elle était une inspiration quotidienne. Mais qui valait tout autant dans des circonstances graves comme celle du tremblement de terre qui frappa sa région natale en novembre 1980 et qui le fit s'engager pour récolter et acheminer de l'aide.

Dans sa commune natale de Bonito, dans le hameau de Morrioni, province d'Avellino, les murs se sont couverts cet hiver d'un bel avis de décès rédigé par ses ami-e-s. Ils-elles y rappelaient son expérience de l'exil, «comme font tous les êtres humains qui veulent laisser la misère derrière eux pour vivre dans un monde meilleur», son engagement en Suisse «contre l'introduction de lois racistes qui voulaient limiter l'entrée des étrangers», ou encore sa «conscience des droits inaliénables des malades et des citoyens». Et leur texte se concluait par ces mots: «Il ne confiait qu'à très peu de personnes ses engagements syndicaux passés et ses aspirations, parce qu'il était humble et réservé. Il pensait que l'Italie était belle à l'intérieur.»

Celles et ceux qui ont eu la chance de côtoyer Ciriaco Albano quand il se battait au quotidien, avec une belle générosité et une grande détermination, pour le respect des droits des gens, aussi bien des salarié-e-s de la santé que des usagers-ères de la psychiatrie, celles et ceux-là peuvent se dire que, oui, c'est bien de lui qu'il s'agit, que ses ami-e-s de Morrioni l'ont bien décrit tel qu'ils-elles l'avaient connu. ■

N.B. Merci à la famille de Ciriaco Albano de m'avoir fait connaître le texte de l'avis de décès de ses ami-e-s dont j'ai cité des extraits traduits.

Le personnel des transports urbains de la ville de Winterthur est en lutte pour ses conditions de travail.

Une grève dans les transports publics

SERVICES PUBLICS

Dès le lundi 2 mars dans l'après-midi, les écrans annonçant les horaires de bus aux usagers-ères des transports publics de Winterthur les prévenaient d'un risque de perturbation pour le lendemain matin: «La raison en est la grève annoncée par le SSP¹.» Une grève dans les transports publics, dans une ville de la taille de Winterthur (6^e ville du pays en termes de population avec plus de 120 000 habitant-e-s) est quelque chose qui n'arrive pas tous les jours en Suisse.

LES RAISONS DE LA COLÈRE. Pourtant, les salarié-e-s de l'entreprise Stadtbus Winterthur, majoritairement issu-e-s de la migration, demandaient depuis longtemps une amélioration de leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne le service de remplacement dont la légalité est plus que douteuse. En effet, les chauffeurs-euses doivent être disponibles, mais ils-elles ne savent qu'à 17 h la veille s'ils-elles seront appelé-e-s à travailler le lendemain. Si ce n'est pas le cas, ils-elles se retrouvent avec des heures négatives au compteur! Parmi les autres problèmes soulevés par les chauffeurs-euses, des plannings de travail fractionnés qui prévoient plusieurs heures de pause au milieu de la journée, une prime de nuit versée seulement à partir de 22 h (alors que le reste du personnel de la Commune la perçoit dès 20 h) ou une politique visant à faire porter la responsabilité sur les salarié-e-s en cas de petites éraflures sur les bus. En 2024, une pétition, signée par 75% des salarié-e-s, avait été adressée à la direction pour demander des changements, mais l'entreprise était restée sourde à cette demande.

MARDI 3 MARS, 4 H 30. Face à ce mépris, les salarié-e-s réuni-e-s en assemblée générale ont décidé de hausser le ton avec une grève d'avertissement annoncée à l'avance et limitée dans le temps: le 3 mars de 4 h 30 à 8 h 30. La hiérarchie va tenter de faire pression sur les grévistes pour les dissuader, sans succès. Elle va également vouloir ruser en insistant pour que les bus soient stationnés hors du dépôt, de manière à pouvoir organiser un service de secours. Les grévistes et le SSP vont lutter pied à pied contre ces manœuvres.

Malgré la tension, la détermination des grévistes à l'égard des briseurs-euses de grève et de leur direction va porter ses

fruits. Et c'est ainsi que le débrayage sera un succès. Les écrans rendent compte de la puissance des travailleuses lors- qu'ils agissent ensemble: «Les lignes 4, 9, 10, 610 et 611 sont supprimées. Les autres lignes circulent à fréquence réduite.»

Dès 7 h du matin, des négociations avec le conseiller municipal responsable débute, mais ne donnent rien. D'autres séances sont prévues dans les jours qui suivront. Cependant, les discussions piétinent et ne débouchent sur aucune proposition concrète de la direction. Tant et si bien que, lors de l'assemblée générale du 12 mars, plus d'une centaine de travailleuses-euses décident de poursuivre la grève si aucune offre concrète n'est présentée par le Conseil municipal à majorité rose-verte.

SOUTIEN POPULAIRE. Une lettre ouverte au Conseil municipal de Winterthur est mise en circulation parmi la population et rencontre un grand succès, démontrant l'ampleur du soutien populaire à l'égard des revendications légitimes des salarié-e-s. En effet, comme l'affirme un des grévistes: «Nos conditions de travail actuelles constituent un danger pour tous les passagers.»

Ces signes de soutien, tout comme la solidarité d'autres syndicats ou d'autres régions du SSP, renforcent la détermination des collègues de Stadtbus Winterthur. Une séance de négociation s'est déroulée le mardi 24 mars. Si aucun accord n'a été obtenu sur les revendications (amélioration des primes pour les nuits et les dimanches, mise en place d'une solution équitable pour les services de remplacement et suppression des heures négatives scandaleuses), d'autres discussions sont prévues, l'issue est donc ouverte. À l'heure où ces lignes sont écrites (le 24 mars au soir), il n'est pas possible de savoir si les salarié-e-s obtiendront satisfaction lors de ces pourparlers ou s'ils-elles reprendront leur mouvement de grève. La lutte des travailleuses-euses des transports urbains de Winterthur est donc à suivre, mais surtout à soutenir. ■

¹ Hormis des échanges avec les secrétaires syndicaux-ales présent-e-s, nous sommes basés dans cet article sur le dossier publié dans le numéro de *VPOD-Magazin*, mars-avril 2026.

ARRIÈRE TOUTE

Malgré le net rejet de l'initiative anti-SSR «200 francs ça suffit!» par 61,9% des voix, le programme d'économies imposé à la SSR, qui s'intitule dans la novlangue fédérale «En avant SSR», est maintenu. Les propositions des salarié-e-s visant à réduire le nombre de licenciements ont été, selon le communiqué de la SSR «soigneusement analysées», mais ne changent rien à la décision de supprimer 900 postes d'ici à 2029 (dont 300 dans un délai court). ■

ENFIN

Parmi une série de décisions catastrophiques, le Conseil national s'est cependant rallié à la décision du Conseil des États de prévoir des mécanismes pour éviter que les femmes enceintes qui se retrouvent au chômage n'arrivent en fin de droits avant l'accouchement et perdent ainsi leurs droits aux allocations maternité. Le coût de cette mesure élémentaire est évalué à 8 millions de francs par année, l'excédent de recettes de 1,4 milliard de francs de 2024 devrait être suffisant. ■

MATÉRIEL DE GUERRE

Plus d'un mois avant la fin du délai référendaire, le référendum contre l'assouplissement de la Loi sur le matériel de guerre, qui était encarté dans le numéro de *Services Publics* du 6 mars dernier, a déjà réuni plus de 62 000 signatures, ce qui rend le vote assuré. Rappelons que les exportations de l'industrie d'armement suisse sont montées à 948 millions de francs en 2025 (meilleure année depuis le record de 2022). ■

FEDPOL DÉSAVOUÉ

Le Tribunal administratif fédéral (TAF) a définitivement donné raison à Ali Abunimah. Venu donner des conférences, le journaliste américano-israélien avait été arrêté à Zurich en janvier 2025, incarcéré pendant deux jours avant d'être renvoyé. Le TAF a estimé que ce n'était pas conforme au droit. La police fédérale était alors dirigée par Nicoletta della Valle, active depuis l'été 2025 dans la société israélienne Champel Capital qui lève des fonds pour investir dans des entreprises de la sécurité et de la défense. ■

Carton Rouge

À Sàsec / Baechler. Cette entreprise de pressing et blanchisserie a licencié une de ses salarié-e-s en représailles à la suite de ses activités syndicales. Membre du comité de branche des blanchisseries d'Unia Genève, la militante réprimée se battait pour obtenir des améliorations des conditions de travail difficiles de ce secteur d'activité. La direction de l'entreprise a considéré que «le rapport de confiance qui doit unir le collaborateur à l'entreprise est en l'état rompu» et l'a licenciée à la fin du mois de janvier. Unia Genève réclame sa réintégration. La direction refuse et tente même d'interdire l'accès du syndicat aux collègues de la militante. ■



LES SYNDICATS CONTRE L'ICE

STAND UP WITH MINNESOTA!

BREAKFREE SUISSE

BreakFree Suisse organise une tournée européenne de résistant-e-s de Minneapolis qui viennent témoigner de leur lutte, dénoncer les investissements des banques suisses dans les principaux prestataires de l'ICE (*Immigration and Customs Enforcement*, la police de l'immigration étatsunienne), et contribuer à la construction d'un front large d'organisations reliant les combats à venir aux États-Unis et ici.

Autant les violences de l'ICE aux États-Unis ont scandalisé, autant la résistance massive et non violente de la population est inspirante. Les habitant-e-s de Minneapolis nous montrent que la montée de l'extrême droite n'est pas une fatalité.

COMPLICITÉS SUISSES. En Suisse aussi, nous sommes concerné-e-s. D'une part, parce que l'extrême droite est aussi puissante ici et fait campagne sur les mêmes sujets que Trump: contre l'immigration, pour la casse des services publics et en s'opposant aux mesures pour le climat. D'autre part, parce que des banques suisses – UBS et la Banque nationale suisse (BNS) en tête – participent au financement d'entreprises travaillant pour l'ICE. En effet, elles investissent dans Palentir, dont le software permet de localiser les proies de l'ICE, ainsi que dans Geo Group et Corecivic, entreprises qui exploitent des prisons privées où les victimes de l'ICE (y compris des centaines d'enfants) sont détenu-e-s dans des conditions effroyables. Elles financent également des compagnies pétrolières expansionnistes telles qu'ExxonMobil, qui mettent en œuvre la politique de domination énergétique mondiale que poursuit Trump.

RÉSISTER, ICI ET DANS LE MINNESOTA. Les syndicats, les organisations antifascistes, antiracistes, de défense des immigré-e-s, d'action pour le climat et toutes les personnes se sentant concernées sont invités à rejoindre les activités de la tournée. Au-delà des revendications et de la solidarité immédiate, celle-ci se veut une contribution à un processus d'unification et de renforcement des résistances à l'offensive de l'extrême droite dans la durée. Ici, l'UDC poursuit ses attaques en commençant par son initiative «Pas de Suisse à 10 millions!» Aux États-Unis, un affrontement décisif pour l'avenir du pays (et du monde) pourrait avoir lieu lors des élections de novembre, car Trump refusera de reconnaître une défaite plus que probable. Nous devons être prêt-e-s à réagir.

LE RÔLE DES SYNDICATS. À Minneapolis, ville avec une forte tradition ouvrière, les syndicats jouent un rôle central dans la résistance. Une des résistant-e-s membres de la délégation est une organisatrice syndicaliste et communautaire fortement engagée dans la lutte contre l'ICE (comme auparavant dans Black Lives Matter) et avec une grande expérience du *community organising* inspiré de Saul Alinsky. Membre et déléguée syndicale de la section locale 12 du Syndicat international des professionnel-le-s et employé-e-s de bureau, elle est également membre des Democratic Socialists of America (l'organisation de Bernie Sanders).

D'autres militant-e-s feront aussi partie de la délégation. Ils et elles seront en Suisse du 14 au 29 avril et participeront notamment au contre-sommet sur les matières premières à Lausanne le 18 avril. Deux soirées sont également prévues à Genève les 20 et 22 avril (*voir en page 5*). D'autres événements seront organisés, voir le site breakfreesuisse.org. Repousser l'offensive de l'extrême droite est la condition de tout progrès social à venir! ■

IRAN. Dans cette guerre, deux questions structurantes qui détermineront l'avenir du pays s'imposent: celle de l'après-régime des mollahs et celle des droits des minorités ethniques. Un acteur essentiel, le peuple Kurde, est coincé entre l'impérialisme américain et le colonialisme iranien.

Les Kurdes au cœur du brasier

IHSAN KURT . JOURNALISTE . MEMBRE RÉGION FRIBOURG
KEYSTONE . PHOTO

Parmi les minorités ethniques en Iran, les Kurdes occupent une place singulière, en raison de leur ancrage territorial et de leur lutte politique vieille de près d'un siècle. Toutefois, marqué-e-s par une longue histoire d'alliances déçues et de soutiens occidentaux fluctuants, les acteurs-trices kurdes avancent avec prudence.

L'EXPÉRIENCE DE MAHABAD. Le Kurdistan iranien, appelé «Rojhelat» (l'est), constitue un référent central dans la mémoire collective kurde. La République de Mahabad, proclamée avec le soutien des soviétiques en 1946 avant d'être brutalement écrasée par l'armée iranienne, demeure un épisode fondateur pour les quelque 10 millions de Kurdes d'Iran. Une population qui s'inscrit dans une nation sans État d'environ 40 millions de personnes, réparties entre l'Irak, la Turquie et la Syrie, et forte d'une diaspora estimée à 3 millions, dont près de 100 000 vivent en Suisse. Leur revendication d'autonomie s'inscrit dans une temporalité longue, traversant tout le XX^e siècle.

L'expérience de Mahabad symbolise à la fois un espoir d'émancipation et un précédent sécuritaire pour l'État iranien. Depuis lors, les relations entre Téhéran et les Kurdes oscillent entre répression, défiance et périodes d'ouverture relative. Cette tension s'enracine dans une histoire ancienne: sous la monarchie Pahlavi déjà, les revendications autonomistes étaient fermement rejetées. Dans les années 1960 et 1970, des organisations comme le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) ou Komala émergent, articulant revendications politiques, autonomie régionale et justice sociale. À partir du milieu des années 1970, ces tensions débouchent sur des affrontements armés.

ENJEUX RÉGIONAUX. Majoritairement sunnites dans un État dominé par le chiisme, les Kurdes se distinguent également par leur langue et leurs pratiques culturelles. Leur situation est indissociable des enjeux énergétiques et des dynamiques internationales. La nationalisation du pétrole par Mohammad Mossadegh en 1951, suivie de son renversement en 1953 lors d'un coup d'État soutenu par la CIA et le MI6 britannique, illustre le rôle stratégique de l'Iran dans les équilibres mondiaux.

À l'échelle régionale, la question kurde dépasse largement les frontières iraniennes. Dans les années 1970, l'Iran et l'Irak soutiennent ou combattent tour à tour les mouvements kurdes, au gré de leurs rivalités, avant de conclure l'accord d'Alger en 1975. Le contrôle du détroit d'Ormuz – par lequel transitent environ 20% du pétrole mondial – confère à Téhéran un levier géopolitique majeur, dont les répercussions se font sentir jusqu'en Europe. La guerre Iran-Irak (1980-1988), particulièrement meurtrière, renforce encore le contrôle de l'État sur les régions kurdes, transformées en zones hautement sécurisées.

Face à la répression, l'opposition kurde s'organise en exil dès les années 1980. Considérant la question kurde comme une menace pour sa sécurité nationale, le régime iranien mène également des opérations clandestines à l'étranger. L'assassinat, en 1989 à Vienne, d'Abdul Rahman Ghassemlou, leader du PDKI, puis celui de son successeur Sadegh Sharafkandi et de trois autres responsables kurdes à Berlin en 1992, est un autre traumatisme à l'échelle de Mahabad. Parallèlement, l'armée iranienne poursuit des opérations contre les bases de combattant-e-s kurdes situées à la frontière irakienne. Le 22 mars dernier, plusieurs d'entre elles ont perdu la vie dans une attaque de l'armée iranienne.

«FEMME, VIE, LIBERTÉ». À l'intérieur du pays, l'espace politique reste étroit. Les mobilisations kurdes s'inscrivent souvent dans des mouvements de contestation plus larges, auxquels le régime répond par une répression meurtrière. Les manifestations de septembre 2022, déclenchées par la mort de Mahsa Jina Amîni, une jeune Kurde arrêtée par la police des mœurs, ont constitué un tournant. Le slogan «Femme, vie, liberté» (*Jîn, jîyan, azadî*, en kurde) a rapidement dépassé les frontières kurdes pour incarner une contestation nationale, puis internationale. Les organisations de défense des droits humains soulignent par ailleurs une surreprésentation des Kurdes parmi les prisonniers-politiques et les personnes condamnées à mort.

QUESTION OUVERTE. Aujourd'hui, la question kurde en Iran demeure une équation complexe, à la croisée d'enjeux sécuritaires, identitaires et géopolitiques. Dans un Moyen-Orient en recomposition, elle pourrait constituer soit un facteur d'instabilité supplémentaire, soit un levier de transformation démocratique. Les Kurdes, conscient-e-s que les dynamiques actuelles ne visent pas nécessairement leur émancipation, cherchent à tirer parti du contexte tout en restant vigilant-e-s face aux stratégies ambiguës de Washington et de Tel-Aviv, ainsi qu'à la prudence de leurs partenaires européens. Abdullah Mohtadi, chef du Komala, a déclaré récemment que, sans un projet clair et des garanties militaires, les Kurdes ne combattraient pas l'Iran, tandis que les Gardiens de la révolution iraniens bombarderaient les bases de sa guérilla en Irak. Une chose demeure certaine: sans réponse à cette question vieille d'un siècle, il sera difficile d'envisager une paix durable et une démocratisation réelle en Iran, ou au Moyen-Orient, quel que soit le visage du futur régime. ■